



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Octobre 2017

1. Identification

Identificateur du produit

**Autres moyens
d'identification**

Code du produit

Utilisation recommandée

Restrictions recommandées

Composé à joint Continental, prêt à l'emploi

Rapid Coat®, Rapid Coat® Low Dust, Rapid Coat® Extra-léger Blanc, Beige, Jaune; Rapid Coat® Léger Blanc, Jaune; Rapid Coat® Semi- léger, Rapid Coat® Tout-Usage, Rapid Coat Pro®, Rapid Coat Versa Pro®, Rapid Deco® Niveau 5™, blanc et tinté, Rapid Coat® Mold Defense Extra-Léger, Rapid Coat® Mold Defense Léger, Rapid Coat® Mold Defense Semi-Léger, Rapid Coat® Mold Defense Tout-Usage

Composé à joints utilisé pour la finition de panneaux de gypse dans la construction commerciale et résidentielle.

Voir emballage.

Informations fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fournisseur :

Adresse

Téléphone

Personne-ressource

Courriel

Fabricant :

Adresse 1

Adresse 2

**Numéro de téléphone
d'urgence**

Continental Building Products Operating Company, LLC

12950 Worldgate Drive, Suite 700, Herndon, VA 20170

800-237-5505

Responsable technique

info@continental-BP.com

Continental Building Products / Continental Building Products Canada Inc 5145

Mary Ingles Hwy, Silver Grove,

41085 KY, États-Unis

8802 boulevard Industriel Chambly, Québec J3L 4X3, Canada

Ligne d'assistance 24/7 : É.-U./Canada-1-855-243-2286 (code d'accès : 14451)

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Non classifié.

Dangers pour la santé

Carcinogénéicité

Catégorie 1A

Toxicité pour organes cibles précis, exposition répétée

Catégorie 2 (poumon)

Dangers définis OSHA

Non classifié.

Informations sur l'étiquette



Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Peut provoquer le cancer. Peut causer des dommages aux organes (poumon) lors d'une exposition prolongée ou répétée.

Conseil de prudence

Prévention

Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises. Porter des gants de protection/lunettes de protection/protection du visage. Ne pas respirer les poussières/émanations/vaporisations.

Réponse

Si exposé, préoccupé, ou vous vous sentez mal : Appeler un centre antipoison/médecin.

Entreposage

Entreposer dans des contenants fermés.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Danger(s) non classifié(s)
(HNOC)**

Comme tous les composés à joints contenant du calcaire et du gypse, de faibles concentrations de silice cristalline sont présentes en tant qu'impureté naturelle.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Carbonate de calcium	1317-65-3	35 - 70
Eau	7732-18-5	25 - 45
Perlite	93763-70-3	0 - 10
Acétate de polyvinyle	9003-20-7	3 - 5

Commentaires sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage par poids.
La matière première de ce produit contient de la silice cristalline sous forme d'impureté. Des essais indépendants sur ce produit suggèrent que pour la plupart des conditions d'utilisation, ce produit n'entraînera pas une exposition à la silice cristalline inhalable qui dépasse le seuil d'intervention ou la limite d'exposition admissible (PEL) de l'OSHA. Toutefois, les concentrations réelles de la silice inhalable peuvent varier selon les conditions d'utilisation. Les expositions spécifiques ne peuvent être déterminées que par des essais d'hygiène industrielle sur le lieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais et garder la personne calme sous observation. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et un savon à pH neutre ou un détergent doux pour la peau. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

Ingestion

Pratiquement non toxique. L'ingestion n'est pas prévue dans les conditions normales de travail. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau et donner de grandes quantités d'eau ou de lait aux personnes conscientes. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les symptômes se manifestent.

Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés

Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses. La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer la toux.

Indication des soins

Fournir des mesures générales de soutien et traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être différés.

médicaux immédiats et

traitement spécial nécessaire

Informations générales

S'assurer que le personnel médical connaît les substances impliquées, et prend les précautions nécessaires afin de se protéger adéquatement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utiliser les agents d'extinction appropriés pour les matériaux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

Ne s'applique pas.

Dangers particuliers découlant de la substance chimique

Pas un risque d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser une protection personnelle telle que recommandé dans la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Éloigner tout personnel non indispensable

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser les matériaux avec des pelles et entreposer dans un récipient approprié aux fins de recyclage ou d'élimination. Utiliser des méthodes de travail permettant de minimiser la génération de poussières nuisibles. Lorsqu'à l'état sec, aspirer le produit déversé. Les aspirateurs utilisés à cette fin devraient être équipés de filtres HEPA. Si le balayage d'une zone contaminée est nécessaire, utiliser un agent supprimeur de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Ramasser dans des contenants approuvés et sceller de manière sécuritaire. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la fiche de données de sécurité.

Précautions environnementales

Éviter de déverser dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Empiler les contenants de matériel de manière sécuritaire afin de prévenir toute chute. Ne pas empiler plus de 3 seaux afin de prévenir toute défaillance du conteneur. Pour les boîtes, ne pas empiler plus de 3 boîtes pour les composés Tout-Usage et Semi-Léger et pas plus de 4 boîtes de composés Léger.

Le composé à joint est lourd et pose des risques tels que des entorses et des élongations ou tensions au dos, aux bras, aux épaules et aux jambes pendant le levage et le brassage. Utiliser des méthodes de travail qui réduisent au minimum la production de poussière. La coupe, le broyage, le ponçage ou le meulage de composé à joint, de cloisons sèches ou d'autres matières contenant de la silice cristalline produisent des émanations de silice cristalline. Éviter d'inhaler la poussière et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas utiliser si le matériel est contaminé, moisi ou a une odeur désagréable. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger des rayons directs du soleil direct et du gel. Entreposer loin des matières incompatibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

US. OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)	PEL	5 mg/m ³	Fraction respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	Seuil d'intervention (25 µg/m ³)	0,025 mg/m ³	Respirable
	PEL (50 µg/m ³)	0,05 mg/m ³	Respirable
Particules non réglementés (Poussière totale)	TWA	5 mg/m ³	Respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale

US. Composants de seuil limite ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	0,025 mg/m ³	Fraction respirable
Particules non réglementés (Poussière totale)	TWA	5 mg/m ³	Respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale

US. NIOSH : Guide de poche pour les produits chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)	TWA	5 mg/m ³	Respirable
		10 mg/m ³	Total
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	0,05 mg/m ³	Poussières respirables
		5 mg/m ³	Respirable
Perlite (CAS 93763-70-3)	TWA	10 mg/m ³	Total
		5 mg/m ³	Respirable

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Directives d'exposition

L'exposition professionnelle aux poussières nuisibles (total et respirable) et à la silice cristalline respirable devraient être surveillées et contrôlées lors de la coupe ou du broyage.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Outils et équipement

Utiliser des méthodes permettant de réduire la production de poussières, y compris les ponceuses à manche et les ponceuses avec aspiration lorsque c'est possible afin de maintenir un niveau de poussières sous le seuil d'intervention et la limite d'exposition admissible.

Ventilation

Une ventilation aspirante locale et générale suffisante pour maintenir un niveau de poussières sous le seuil d'intervention et la limite d'exposition admissible peut être utilisée.

Mesures de protection individuelles, tels que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	Lunettes de sécurité approuvées par ANSI.
Protection de la peau et des mains	Des gants et des vêtements de protection peuvent être utilisés.
Protection des voies respiratoires	Un appareil respiratoire filtrant les particules approuvé par NIOSH est recommandé lorsque la limite d'exposition admissible est dépassée. La norme 29 CFR 1910.134 (norme de protection respiratoire) de l'OSHA doit être suivie chaque fois que les conditions de travail nécessitent une utilisation de l'appareil respiratoire.

Risques thermiques Lorsque le matériel est chauffé, portez des gants pour vous protéger contre les brûlures thermiques.

Considérations générales d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après toute manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Pâte.
État physique	Solide.
Forme	Solide. / Pâte.
Couleur	Beige ou blanc.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7 - 10 [solution aqueuse]
Point de fusion/congélation	32 °F (0 °C)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	212 °F (100 °C)
Point d'éclair	>203,0 °F (> 95,0 °C)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide et gaz)	Non disponible.
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Ne s'applique pas.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Ne s'applique pas.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Ne s'applique pas.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Ne s'applique pas. ¹
Pression de vapeur	7 mm Hg (20 °C)
Densité de vapeur	0,62 basé sur l'eau.
Densité relative	0,9 - 1,7
Solubilité	
Solubilité (dans l'eau)	Dispersion totale.
Coefficient de partition (n- octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Ne s'applique pas.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	300 - 650 unités Brabender
Autres informations	
Pourcentage de volatilité	30 - 60 % v/v
COV (% poids)	< 2 g / l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Acides forts. Sels d'ammonium. Fluor. Aluminium.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de soufre. Oxydes de calcium. Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Informations sur voies probables d'exposition

Inhalation La poussière peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer le cancer par inhalation.
Contact avec la peau Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer l'irritation.
Contact avec les yeux La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion Pas une voie prévue d'exposition dans des conditions normales de travail. Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de l'appareil gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge. La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer la toux.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats des tests
------------	---------	---------------------

Acétate de polyvinyle (CAS 9003-20-7) <i>Par voie orale</i> -LD50	Rat	> 25 000 mg/kg
--	-----	----------------

Irritation ou corrosion de la peau La poussière peut causer une irritation mécanique de la peau.

Lésions ou irritations oculaires graves La poussière dans les yeux provoquera une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires Aucune donnée disponible.

Sensibilisation de la peau Pas un sensibilisant cutané.

Mutagenicité des cellules germinales Aucune donnée disponible.

Carcinogénéicité Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous forme d'impureté d'origine naturelle. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program classent la silice cristalline inhalable comme étant un cancérigène humain connu. Des essais indépendants sur ce produit suggèrent que pour la plupart des conditions d'utilisation, ce produit n'entraînera pas une exposition à la silice cristalline inhalable qui dépasse le seuil d'intervention ou la limite d'exposition admissible (PEL) de l'OSHA. On ne s'attend pas à des expositions à la silice cristalline inhalable au niveau de ou au-dessus du seuil d'intervention et de la limite d'exposition admissible de l'OSHA lors de l'usage recommandé de ce produit. Toutefois, les concentrations réelles de la silice inhalable peuvent varier selon les conditions d'utilisation. Les expositions spécifiques ne peuvent être déterminées que par des essais d'hygiène industrielle sur le lieu de travail.

Monographes IARC Évaluation globale de la cancérogénéicité

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) 1 Cancérigène pour les humains.

Acétate de polyvinyle (CAS 9003-20-7) 3 Ne peut être classé quant à sa carcinogénéicité aux humains.

Rapport NTP sur les cancérogènes

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) Connue pour être cancérogène pour les humains.

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non homologué

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée Peut causer des dommages aux organes (poumons) par l'exposition prolongée ou répétée (inhalation).

Danger par aspiration Non classifié.

Effets chroniques Une inhalation prolongée et routinière de poussière fine de quartz peut conduire à la maladie pulmonaire appelée silicose. Les affections respiratoires préexistantes don't l'asthme et les maladies respiratoires chroniques pourraient être aggravées par l'exposition.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que les déversements importants ou fréquents peuvent avoir un effet préjudiciable ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et biodégradabilité	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Le produit est soluble dans l'eau.
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
Code de déchets dangereux	Le code de déchets devrait être discuté entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne s'applique pas.
Emballages contaminés	Les contenants vides devraient être transportés dans un site approuvé pour le traitement des déchets aux fins de recyclage ou d'élimination. Étant donné que les contenants vides peuvent conserver des résidus de produits, respecter les mises en garde même après que le contenant soit vidé.

14. Informations relatives au transport

DOT	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
IATA	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
IMDG	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Cette substance/ce mélange n'est pas destiné à être transporté en vrac.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation fédérale américaine	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini par l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. CERCLA/SARA Substances dangereuses - ne s'applique pas.
---	--

Notification d'exportation TSCA Section 12(b) (40 CFR 707, Subpt. D)

Non réglementé.

Substances spécifiquement réglementés par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non homologué.

Liste de substance dangereuse CERCLA (40 CFR 302.4)

Non homologué.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Oui Danger différé - Oui Incendie - Non Risque de pression - Non Risque de réactivité - Non
-----------------------------	---

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

Non homologué

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Oui

SARA 313 (signallement TRI)

Non réglementé

Autres règlements fédéraux

Clean Air Act (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Prévention de rejet accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA)

Non réglementé.

Règlements d'état (É.-U.) AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer.

US. Massachusetts RTK - Liste des substances

Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Perlite (CAS 93763-70-3)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act

Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Perlite (CAS 93763-70-3)

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law

Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Perlite (CAS 93763-70-3)

US. Rhode Island RTK

Non réglementé.

US. Proposition 65 de la Californie

US - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance répertoriée

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Canada, Règlements

SIMDUT : Silice cristalline - D2 ; Autres effets toxiques

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire des Substances chimiques (AICS) Australie	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire géré par le pays.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas répertoriés ou dispensés de figurer sur l'inventaire géré par le pays.

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

Date d'émission Mai 2015.
Date de révision Mai 2017.
Version # 02
Plus d'informations HMIS® est une marque déposée et marque de service de la NPCA.
Homologation HMIS® Santé : 1*
Inflammabilité 1
Dangers physiques 0

Liste des abréviations

Références IARC : Centre international de recherche sur le Cancer.
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

Mentions légales Ces informations sont fournies sans garantie. L'information est censée être exacte.
Cette information devrait servir à effectuer une détermination indépendante des méthodes utilisées pour protéger les travailleurs et l'environnement.